

Trophée d'Agility par Équipe de la SCC

Cahier des charges des sélectifs

Ce cahier des charges est établi par le Groupe de Travail Agility pour le compte de la CNEAC. Le but essentiel est d'aider la grande région organisatrice à mettre sur pied cette manifestation dans les meilleures conditions.

1. Préparatifs

1.1. Organisateurs

- a) Le CTR organisateur informe le collège des CTR de la grande région.
- b) Le CTR organisateur fait partie du comité d'organisation. À ce titre, il informe ses collègues des avancées du dossier de préparation de la manifestation. Il est le garant du respect du présent cahier des charges avec l'aval et le soutien de la Société Canine Régionale ou de la Fédération Canine Régionale.
- c) L'organisation logistique est confiée à un club ou à plusieurs clubs.
- d) Les régionales de la grande région apportent leur soutien logistique (personnel et matériel).

1.2. Jury

- a) Le jury est composé 3 à 5 juges qualifiés (français et/ou étrangers) (cf. règlement).
- b) Le jury est présidé par le juge le plus ancien dans la fonction.
- c) La composition du jury est établie par le CTR organisateur, en collaboration avec le comité d'organisation.

1.3. Invitation aux concurrents

- a) Au moins 10 semaines avant la manifestation, le comité d'organisation prépare une invitation et une feuille d'engagement à diffuser aux concurrents,
- b) L'invitation comportera notamment :
 - le montant de l'engagement et les modalités de son paiement (ordre des chèques) ;
 - le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la personne chargée de réceptionner les demandes d'engagement ;
 - la date limite de réception des demandes d'engagement ;
 - le mode de prise en compte des engagements en cas d'un nombre de demande supérieur au nombre de participants pouvant être accueillis (cf. règlement).

1.4. Programme

- a) Un programme horaire détaillé de la manifestation sera établi par le président du jury en concertation avec le comité d'organisation.
- b) Il sera affiché sur place.

2. Lieu du sélectif

Le sélectif devra se dérouler dans un cadre agréable permettant un accès facile pour les concurrents et le public.

2.1. Site

- a) Stade, espaces verts (terrain plat) ou toute autre structure permettant l'implantation de deux rings d'évolution.
- b) Herbeux ou revêtement non glissant.

2.2. Accueil

- a) L'accès au site doit être gratuit pour les concurrents et les accompagnateurs.
- b) Parking sécurisé VL 250 places.
- c) Parking sécurisé camping-cars 100 à 150 places.
- d) Parking Officiel (carton identifiant) sécurisé avec emplacement VL et camping car, ouvert également aux CTR.
- e) Réalisation d'un fléchage directionnel facilitant l'accès à la manifestation.
- f) Points d'eau fraîche, voire brumisateurs pour rafraîchir les chiens.
- g) Respect des directives de la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP).
- h) Poste de secours (pompiers ; sécurité civile ou secouristes).
- i) Point véto ou numéro d'urgence.
- j) Vidange des poubelles, nettoyage des sanitaires, approvisionnement ramasse crottes.
- k) Sanitaires en nombre suffisant conformément à la réglementation.

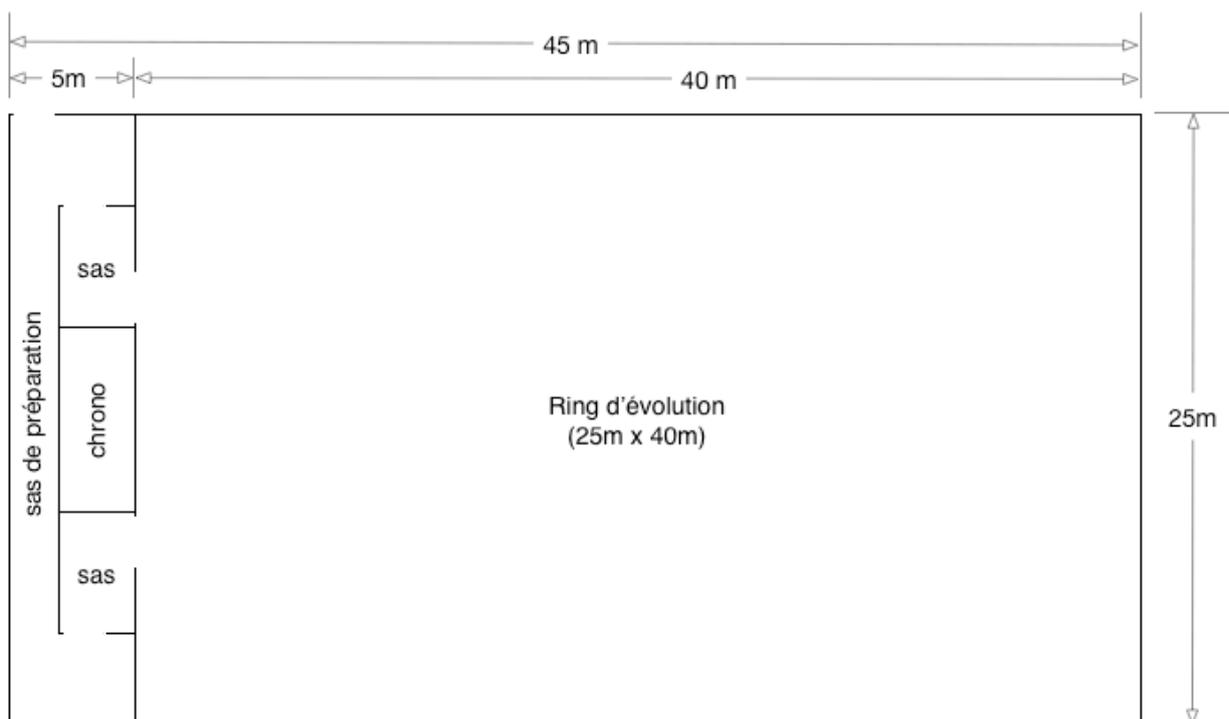
3. Structures et logistique

3.1. Informatique

- a) La gestion Informatique du sélectif est faite par le responsable informatique régional, ou une personne désignée par l'organisation en cas d'empêchement, à qui nous confierons le logiciel dédié pour la gestion de celle-ci.
- b) Les feuilles de terrain sont de couleurs différentes pour éviter les erreurs de saisie.
- c) Deux personnes sont nécessaires pour la saisie des résultats.

3.2. Infrastructures

- a) Tribunes public : facultatif
- b) Barrières de police ou autre moyen suffisamment efficace pour clôturer les rings et les sas.
- c) Deux ou trois terrains (cf. règlement), avec un intervalle de séparation entre les rings : 10 m.
- d) Surface de chaque ring : 1000m², implantation type :



3.3. Equipements et fournitures à prévoir

3.3.1. Terrains

- Pour chaque terrain : 1 parcours complet conforme au règlement agility en vigueur.
- Table : prévoir tapis pour chienne en chaleur (2 fois x terrain).
- Prévoir une décoration éventuelle : arbustes, fleurs, plantes, etc.

3.3.2. Sonorisation et électricité

- Sonorisation des terrains : 1 équipement par terrain avec micro sans fil
- Sonorisation générale (facultatif)
- Rallonges électriques en nombre suffisant pour l'alimentation :
 - des chronomètres électroniques sur les terrains ;
 - des sonorisations ;
 - du secrétariat informatique.

3.3.3. Tableaux d'affichage

- Tableaux d'affichage des ordres de passage.
- Tableaux d'affichage des résultats.
- Ruban adhésif, punaises ou agrafeuse pour les tableaux d'affichage.

3.3.4. Dossards

- Numéros de 001 à 420 environ
- En nombre suffisant d'exemplaires (ex. étiquettes autocollantes)

3.3.5. Remise des prix

- Podium suffisamment grand pour accueillir 1 équipe entière sur chaque marche, soit 4 personnes et 4 chiens.
- Trophées
 - 1 trophée par équipe pour chaque classe (senior, handi, jeune) et chaque catégorie (A, B, C, D), soit

potentiellement : $3 \times 4 = 12$ trophées

- 1 trophée plus petit par équipier, soit potentiellement : $12 \times 4 = 48$ trophées

3.4. Personnel de terrain à prévoir

- a) Pour chaque terrain :
- 1 responsable équipe de terrain
 - 1 commissaire aux concurrents
 - 4 personnes aux obstacles
 - 1 secrétaire au juge (expérimenté)
 - 1 liaison secrétariat
 - 1 chronométrage électronique si possible
 - 2 chronométrages manuels
- b) Nombre total : pour 2 terrains : $2 \times 11 = 22$ personnes ; pour 3 terrains : $3 \times 11 = 33$ personnes

4. Communication

- a) Au moins 2 semaines avant le sélectif, le comité d'organisation envoie tout renseignement jugé utile (dont les coordonnées téléphoniques des responsables) : au Jury, aux officiels cynophiles, aux élus locaux, avec les coordonnées téléphoniques des responsables et tous les renseignements jugés utiles.
- b) Annonce de la manifestation (facultatif) : presse locale, presse régionale, presse spécialisée, affichage, radio et télévision.

5. Déroulement

5.1. Remise des dossards

Cf. règlement.

5.2. Ordre de passage

Cf. règlement.

5.3. Affichage des résultats

Cf. règlement.

Version	Commentaires
2014-03-20.odt	Version soumise à la CNEAC (réunion du 2 avril 2014)
2014-04-04.odt	Précisions sur la raison des limites imposées. Changement de nom du fichier.
Version actuelle	Correction figure terrain. Décisions CNEAC des 6-7 août 2015, validée par la SCC le 15 septembre 2015 : 3 à 5 juges (§1.2.a) ; 2 ou 3 terrains (§3.2.c, §3.3.1.a, §3.4.b). Suppression limites nombre de concurrents (fixés désormais dans le règlement).